



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 16
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
21/06/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
21/06/2021

Excusée représentée : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pauline MARCOU MADER et M. Alain JAME représenté M. Raoul de RUS.

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Madame Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-34 : Loyer « Buvette de Bezan » – Tarification saison estivale 2021

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2020-106 en date du 30 novembre 2020 instituant la tarification en matière de loyers des immeubles communaux ;

Considérant la demande de mise à disposition du local de la buvette de Bezan émanant de Madame PUECH Emilie en date du 17 mai 2021 ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'abroger la tarification « Buvette de Bezan 2021 » délibérée le 30 novembre 2020 pour fixer le nouveau tarif qui sera appliqué dans le cadre de la convention à établir pour cette nouvelle mise à disposition.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300,00 € charges comprises (eau et électricité).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ADOPTE le tarif « buvette de Bezan » proposé pour la saison estivale 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention « buvette de Bezan » à intervenir, ainsi que toutes les autres pièces qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

